Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency

POINTS SAILLANTS DE

L'ÉVALUATION DU SPIF

Agence canadienne de développement international
200, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0G4
Tél. : (819) 997-5006
Sans frais : 1-800-230-6349
Télécopieur : (819) 953-6088
(Pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement: (819) 953-5023
Sans frais pour les malentendants et les personnes atteintes
de troubles de la parole (ATS) seulement : 1-800-331-5018)
Courriel : info@acdi-cida.gc.ca

Canada

Sommaire

POINTS SAILLANTS DE L'ÉVALUATION DU SPIF

Au niveau du projet

Évaluation des impacts

L'analyse des indicateurs d'effets et d'impacts conclut que les interventions de SPIF ont en général réussi à atteindre leurs buts et objectifs, bien que le degré de succès varie selon les sous-projets.

- Sous-projets NDF

Les sous-projets NDF implantés en Dominique et à St.Kitts et Nevis ont été suivis d'une amélioration directe de l'intensité et de l'efficacité des interventions de ces organisations au sein du secteur privé local. Le sous-projet implanté en Dominique a par ailleurs été relativement plus rapide dans l'atteinte de meilleurs niveaux d'auto-suffisance et dans la réduction du coût unitaire des prêt, alors que le NDF de St.Kitts a vu une accélération du taux de croissance de tous les indicateurs de performance retenus pour les fins de l'évaluation. L'évaluation des impacts de ces deux projets indique donc que le SPIF a effectivement contribué à l'amélioration générale des capacités des NDF au niveau des prêts, de l'assistance technique et de la formation. Dans le cas de la NDF de Grenade, bien que l'intervention du SPIF a dans les faits été accompagnée d'une détérioration de la situation de départ, cette contribution a tout de même permis, à court et moyen termes, la préservation des bénéfices engendrés par les activités de la NDF. Bien que les résultats soient clairement plus encourageants dans les cas des NDF de Dominique et St.Kitts, il apparaît donc que tous les sous-projets évalués ont effectivement contribué à soutenir les interventions et le développement d'institutions privés reconnues (les NDF).

- Sous-projets en tourisme

Les interventions du SPIF dans le secteur du tourisme étaient justifiées dans le contexte du DSP, dont le but est de promouvoir le développement économique et social. Dans au moins deux (Dominique et Grenade) des trois pays échantillonnés pour l'évaluation, le développement dynamique de ce secteur présentait des opportunités intéressantes pour les création d'emplois et de revenus additionnels. Dans le troisième cas, St.Kitts et Nevis, la croissance plus lente du secteur touristique était largement due à des désastres naturels.

De façon générale, les sous-projets implantés dans le secteur du tourisme ont atteint leur objectif, dans la mesure où ils ont effectivement contribué à accroître la production locale et les capacités d'accueil de touristes étrangers. Ces projets n'ont toutefois pas entraîné une augmentation des dépenses locales par touristes, une hausse qui ne peut souvent s'observer que sutie à une amélioration de la qualité des produits ou services offerts localement.

- Sous-projets laboratoires

Malgré le fait que les laboratoires fournis ou améliorés grâce à l'intervention du SPIF sont des composantes nécessaires au développement des secteurs agro-alimentaire et agricole, ils ne semblent pas avoir toujours été suffisants pour atteindre cet objectif global. Ceci explique pourquoi, dans certains cas, les résultats au niveau des effets et impacts ne se sont pas réalisés à l'échelle qu'avaient anticipée certaines études de faisabilité.

Dans ce contexte, les buts et objectifs des ces sous-projets n'ont été atteints que dans la mesure où les attentes sont réévaluées à la lumière du rythme de développement généralement lent qui caractérise les économies nationales, et le secteur agricole en particulier.

- Sous-projets d'infrastructures

À l'exception de celui d'Antigua, tous les sous-projets d'infrastructures étaient reliés à la promotion ou au renforcement des économies de Dominique et St. Kitts et Nevis. Bien que les compte-rendus de ces projets concluent que leurs objectifs respectifs ont été atteints, il est impossible de déterminer précisément dans quelle mesure l'intervention du SPIF dans ce secteur à contribué à augmenter la production, l'emploi ou les revenus.

- Sous-projets en agriculture

De façon générale, l'atteinte des résultats aux niveaux des buts et objectifs n'a pas été évaluée dans la documentation mise à la disponibilité du consultant. En ce qui concerne le sous-projets de St.Vincent, on rapporte par ailleurs: *dans le contexte des deux petites interventions financées par le SPIF, on ne peut dire que les buts ont été atteints sans risquer de surévaluer l'impact du SPIF. Bien que la présence d'un abattoir et d'un marché de viandes sont des composantes essentielles du programme de développement du bétail initié par le gouvernement de St.Vincent, la présence de ces infrastructures à elles seules ne peut garantir le succès de ce programme. L'abattoir et le marché de viandes ne peuvent jouer un rôle déterminant dans le succès du programme que dans la mesure où d'autres éléments facilitateurs sont également implantés.*

Une évaluation similaire de l'atteinte des buts et objectifs peut être faite pour tous les sous-projets implantés dans le secteur agricole. Dans ce contexte, le simple fait que les infrastructures mises en place soient encore en opération (à l'exception du sous-projets de Montserrat qui a été détruit suite à l'éruption volcanique) indique qu'elles ont, dans une certaine mesure, atteint leur objectif de venir en aide au développement du secteur agricole.

- Considérations d’ordre général

Le personnel administratif responsable de la gestion des activités et de l'entretien des infrastructures et équipements fournis par le SPIF a eu une influence majeure sur la capacité des investissements de générer des résultats bénéfiques durables. Cependant, puisqu'un projet comme le SPIF n'a aucun pouvoir décisionnel sur le personnel administratif de l'organisation bénéficiaire, il est difficile d'évaluer, au stade de l'approbation des projets, leurs effets et impacts réels.

Les sous-projets réalisés par le SPIF ont réussi à atteindre les populations locales, notamment parce que l'agence canadienne d'exécution a eu recours de manière quasi exclusive à des ressources locales au stade de l'investissement et que les infrastructurs étaient détenues et opérées par des intérêts locaux.

Dans ce projet, l'ACDI n'a pas mis en place une approche de gestion axée sur les résultats. Par conséquent, l’évaluation quantitative des résultats par sous-projet a été contrainte par les efforts limités qui ont été consacrés à l'identification d'indicateurs de performance et d'atteinte de résultats (effets et impacts) et à la détermination de leur valeur avant et lors du déroulement des sous-projets.

Développement sectoriel et intégration régionale

Bien que l'agence canadienne d'exécution n’avait pas la responsabilité d’initier les propositions de projets, la concentration des sous-projets financés dans un même secteur et même pays soulève la question d’orienter ou non les interventions selon un plan de développement sectoriel.

Les phases I et II du SPIF ont constitué des réponses aux besoins exprimés par les gouvernements locaux, sans égard aux questions d’intégration régionale. Toutefois, l’existence de plusieurs projets de même type dans plus d’un pays de la région crée des opportunités intéressantes pour une coopération et coordination régionale.

Développement des ressources humaines

À l’origine, SPIF a été conçu comme un projet d’insfrastructure et les questions du développement des ressources humaines et de l’assistance technique n’ont été que d’intérêt marginal pour le CEA, comme l’indique d’ailleurs le faible pourcentage des dépenses consacrées au financement de ces activités. Afin de répondre aux besoins exprimés à cet égard au cours du projet, le poids accordé au développement des ressources humaines a été par la suite augmenté.

L’expérience terrain démontre toutefois qu’il est difficile d’intégrer des activités d’assistance et de formation au sein d’un projet orienté essentiellement vers les infrastructures. Il n’est donc pas certain que le SPIF était, ou aurait dû être, un mécanisme approprié pour promouvoir le développement des ressources humaines dans la région.

Secteur public vs secteur privé

Les interventions du SPIF sont surtout venues en aide aux organisations publiques par le biais d’un renforcement de leurs capacités et infrastructures. Même si le secteur privé était encouragé à participer davantage à la phase 2 du projet, la plupart des infrastructures fournies demeurent encore entre les mains du secteur public.

Il ne faut toutefois pas oublier que les pays de la région sont petits, à la fois sur les plans économique et démographique, et que leur secteur privé en est souvent encore aux premiers stades de son développement. Dans ces conditions, il n’est pas certain que les secteurs privés nationaux auraient eu, à la base, la capacité d’administrer de façon adéquate les infrastructures fournies par le SPIF. Il n’est pas sûr non plus qu’une stratégie d’intervention autre que le SPIF aurait réussi à produire de meilleurs résultats en termes du développement du secteur privé.

Genre et développement

Selon le CEA, il n’était pas nécessaire de tenir compte explicitement des questions de genre dans le cadre du projet SPIF. Étant donné que les femmes représentaient une proportion importante des bénéficiaires de plusieurs projets (dans le secteur du tourisme par exemple), il a été conclu que le projet aurait des effets bénéfiques pour les femmes.

Questions environnementales

De façon générale, les sous-projets SPIF n’ont eu aucun impact négatif (attendu ou effectif) sur l’environnement. Au contraire, certains sous-projets avaient le potentiel pour générer des impacts positifs en termes d’amélioration de l’environnement urbain et de prise de conscience des questions environnementales dans les secteurs agricole, du tourisme et des laboratoires. Le CEA a porté une attention adéquate à ces questions aux différents stades de planification des sous-projets concernés. Toutefois, la revue documentaire n’a permis d’identifier aucune amélioration des capacités locales dans le traitement et la résolution des questions d’ordre environnemental.

<u>Au niveau de l'Agence</u>

Le SPIF s'avère conforme au but et à l'un des objectifs du Cadre de politique de développement régional (RDPF), mais non conforme à ce document quant au contexte d'implantation (national plutôt que régional) et aux moyens proposés (investissements en infrastructure plutôt qu'activités de développement des ressources humaines et de renforcement institutionnel) pour les atteindre. Bien que l'agence canadienne d'exécution ait porté plus d'attention aux composantes «développement des

ressources humaines» et «assistance technique» vers la fin du projet, celui-ci demeure globalement peu conforme à l'approche proposée au RDPF.

La contribution de l'ACDI à la gestion du SPIF a été minimale. Toutefois, l'Agence a sous-évalué ses besoins de suivi et d'évaluation dans ce projet. Ainsi, l'absence d'un agent de suivi depuis novembre 1995 a empêché l'Agence d'avoir accès à toute source d'information indépendante au cours de cette période. Compte tenu de l'absence d'un Comité d'orientation du projet et d'un dialogue de politique peu soutenu, l'image de l'ACDI dans la région a fortement reposé sur la capacité de l'agence canadienne d'exécution à mener avec succès la réalisation des sous-projets SPIF.

Au niveau du DSP

Les buts et objectifs de SPIF et de la politique de DSP de l'Agence sont concordants. La croissance économique est le but commun de la politique DSP et de SPIF, considérant que cette croissance créera de nouvelles opportunités d'emploi et/ou génèrera des niveaux de revenu supérieurs. De plus, l'objectif de la politique de DSP de contribuer à établir un cadre propice au développement du secteur privé peut être atteint grâce à des projets qui soit permettront d'améliorer les politiques ou le cadre réglementaire existant, soit supporteront un meilleur fonctionnement des institutions responsables, ou soit amélioreront, au plan quantitatif ou qualitatif, les infrastructures qui soutiennent le développement des activités privées.

Alors que le projet SPIF II n'a pas directement soutenu la micro-entreprise ou la micro-finance, promu des PME ou aidé à développer des liens à plus long terme entre des entreprises locales et canadiennes, il a contribué à établir un cadre propice au développement du secteur privé. Par exemple, le SPIF II a permis de réaliser des projets qui ont accru la compétitivité du secteur touristique et la capacité d'institutions nationales à desservir leur clientèle de micro et petites entreprises.

La version de septembre 1999 de la politique de DSP, notamment la priorité qu'elle accorde à la réduction de la pauvreté, n'apparaît pas compatible avec le niveau de développement des pays de l'OECS, en particulier ceux d'entre eux qui appartiennent à la catégorie des pays à «revenu moyen supérieur». De plus, leur structure d'activité économique relativement limitée ne requiert pas une large gamme d'interventions dans le cadre d'une politique de DSP. Cependant, la politique de l'Agence est si générale qu'elle n'apparaît ni contraignante ni utile à l'ACDI pour définir sa programmation DSP dans la région de l'OECS. La démarche appropriée est donc, dans un premier temps, d'établir un diagnostic du secteur privé et, par la suite, d'élaborer une politique pertinente dans le cadre d'une programmation régionale qui prendra en compte les caractéristiques individuelles de chaque île.

Principales leçons et recommandations

Pour les sous-projets

LEÇON: La participation active de représentants locaux garantit dans une large mesure le succès des projets. Toutefois, il est difficile de coordonner l'implantation d'un projet si plusieurs départements gouvernementaux différents y sont impliqués;
RECOMMANDATION: Lorsque plusieurs ministères sont impliqués dans la réalisation d'un investissement, le SPIF et le gouvernement récipiendaire devraient implanter une structure managériale qui établit clairement les rôles et responsabilités de chaque ministère dans le projet.

LEÇON: La présence d'une organisation régionale coordinatrice facilite le design et l'implantation de projets similaires dans chaque pays;
RECOMMANDATION: Lorsque plusieurs projets similaires sont planifiés et implantés dans différents pays, la participation d'une organisation régionale, si elle existe, devrait être obligatoire aux stades du design et de l'implantation des projets.

LEÇON: Dans les cas où la contribution financière promise par un gouvernement récipiendaire pour subvenir aux coûts d'opération des projets n'est pas fournie, le projet peut couvrir lui-même une partie de ses coûts en imposant des frais d'utilisation;
RECOMMANDATION: La capacité du gouvernement récipiendaire d'assumer les coûts d'opération et d'entretien des installations fournies devrait être un critère d'évaluation au stade d'approbation des projets;
RECOMMANDATION: La planification et l'implantation des projets générateurs de revenus devrait tenir compte des revenus pouvant être tirés de sources privées. Dans ce contexte, l'élaboration d'un plan d'affaires devrait être un élément essentiel du design de ce type de projets;
RECOMMANDATION: L'implantation de sous-projets qui contribuent au développement des activités commerciales devrait inclure la mise en place des conditions nécessaires au succès et à la durabilité des projets, telles que la formation du personnel par exemple;
RECOMMANDATION: Lorsque les engagements des gouvernements récipiendaires à l'égard de SPIF ne sont pas respectés, l'ACDI devrait initier des pourparlers avec ces gouvernements et recommander au CEA de suspendre l'implantation de nouveaux sous-projets SPIF dans ces pays jusqu'à ce que le problème soit résolu.

LEÇON: La participation de représentants locaux dynamiques aux stades de planification, d'implantation et d'opération garantit dans une large mesure le succès des projets;
RECOMMANDATION: L'engagement et la participation active des responsables locaux devrait être un critère d'évaluation dans le processus d'approbation des projets.

<u>Pour le projet SPIF</u>

LEÇON: Si le pays bénéficiaires n'a pas de plan de développement sectoriel, il est difficile d'évaluer la contribution d'un sous-projet à l'atteinte des objectifs et priorités du gouvernement local dans un secteur donné;
RECOMMANDATION: L'agence canadienne d'exécution devrait s'assurer qu'un plan de développement sectoriel intégré existe et que les projets considérés sont compatibles avec ce plan. Si aucun plan n'a été défini au préalable, l'agence canadienne d'exécution devrait proposer que la première intervention du SPIF dans ce secteur permette l'élaboration d'un plan de développement sectoriel pour le pays.

LEÇON: Même si la participation du secteur privé à la phase II du SPIF a été particulièrement encouragée dans le but d'accroître la capacité opérationnelle des infrastructures fournies, la plupart des installations sont encore gérées par les entités publiques qui en sont propriétaires;
RECOMMANDATION: Si une éventuelle phase III du SPIF devait être davantage orientée vers des interventions directes auprès du secteur privé, une plus grande attention devrait être apportée à la capacité sectorielle (individuelle et institutionelle) plutôt qu'aux infrastructures physiques. L'expertise de l'agence canadienne d'exécution devrait alors être adaptée en conséquence.

LEÇON: En ce qui concerne la question du développement des ressources humaines, le SPIF n'a pas été le vecteur stratégique d'intervention de l'ACDI dans la région;
RECOMMANDATION: Si le SPIF demeure un projet avant tout orienté vers les infrastructures, l'ACDI devrait coordonner davantage ses interventions avec son programme DRH de la région ou avec les activités d'autres agences d'aide dans ce domaine;
RECOMMANDATION: Si le SPIF devient un projet DSP, la foramtion et l'assistance technique devraient représenter une composante plus importante du projet. Dans cette perspective, le personnel de l'agence canadienne d'exécution devrait être choisi en fonction de cette nouvelle orientation. La coordination avec les autres projet DRH de l'ACDI dans la région devrait également être assurée.

LEÇON: Bien que les femmes caribéennes profitent généralement de meilleures conditions économiques que celles d'autres pays en voie de développement, elles souffrent encore de discrimination au niveau des lois, des politiques de recrutement et des pratiques sociales;
RECOMMANDATION: Une politique de genre active dans le cadre des interventions du SPIF ne devrait pas se limiter à l'amélioration de la situation des femmes par le biais de la promotion d'activités traditionnellement "féminines" mais devrait également contribuer à améliorer le statut occupationnel des femmes bénéficiaires (type d'activités, positions d'emploi, etc.);
RECOMMANDATION: Le personnel de l'agence canadienne d'exécution devrait comprendre un spécialiste des questions socio-économiques, et plus particulièrement celles de "genre et développement".

LEÇON: Bien que certains sous-projets avaient le potentiel pour générer des impacts environnementaux positifs, ces impacts n'ont pu être clairement identifés, mesurés et rapportés au cours des revues documentaire et terrain;
RECOMMANDATION: La progression des activités touristiques et son impact sur la qualité de l'environnement est une question importante et sensible. Si le SPIF devait poursuivre ses interventions dans le secteur du tourisme, l'impact environnemental de chacun des sous-projets devrait être évaluer non seulement pour la région entourant le projet lui-même mais pour le pays en entier.

LEÇON: Si aucune valeur de référence des indicateurs d'impact n'est établie avant le début du projet, il devient difficile d'évaluer la contribution du projet lui-même à la performance de l'organisation soutenue;
RECOMMANDATION: Un nombre limité d'indicateurs simples devrait être défini lors de la planification des projets. Ces indicateurs devraient être reliés à la performance de l'organisation elle-même;

RECOMMANDATION: L'analyse de la situation de référence, avant l'implantation des projets, devrait être une partie intégrante du design des projets.

LEÇON: La gestion de l'ACDI de la phase II du SPIF a été minimale. Les estimations faites par l'Agence de ses besoins d'information au niveau du suivi et de l'évaluation des projets ont été insuffisantes étant donné la nature non-interventionniste de sa relation avec l'agence canadienne d'exécution;
RECOMMANDATION: Une éventuelle phase III du SPIF devrait contenir les mécanismes appropriés, en particulier au niveau du suivi et de l'évaluation des projets, pour permettre une véritable gestion par résultats;
RECOMMANDATION: L'avis de l'agent de suivi des sous-projets devrait être requis avant l'approbation des ces derniers par l'ACDI afin de prévenir, dans la mesure du possible, les problèmes aux stades d'implantation. Le suivi constant des sous-projets durant leur implantation devrait également renforcer la qualité de la gestion de l'ACDI.

Leçon organisationnelle générale

Le principal défi au niveau de la gestion d'une éventuelle phase III du SPIF réside dans la combinaison des aspects positifs reliés à l'indépendence d'une gestion assurée par une agence d'exécution canadienne avec la nécessité pour l'ACDI d'être informée à temps des problèmes et d'être impliquée dans la résolution de ces derniers avant que la situation ne devienne hors de contrôle.

Programmation de l'ACDI

LEÇON: Un projet comme le SPIF s'intègre mal à la perspective macroéconomique et générale d'un document de programmation tel que le Cadre de politique de développement régional (RDPF). Les îles de l'OECS sont trop petites et différentes pour s'intégrer à une stratégie régionale globale, surtout si celle-ci s'applique à des pays de plus grande importance géographique comme la Barbade, la Jamaïque et Trinidad et Tobago;
RECOMMANDATION: Le RDPF pourrait améliorer sa pertinence en termes de programmation et de planification en s'attachant à présenter de manière plus précise la situation de chacune des îles de la région;
RECOMMANDATION: Si l'ACDI souhaite faire de la réduction de la pauvreté l'un des objectifs du SPIF, l'état de la pauvreté dans chacun des pays de la région devrait être évaluée avant le début d'une éventuelle phase 3.

LEÇON: La version de septembre 1999 de la politique de DSP, notamment la priorité qu'elle accorde à la réduction de la pauvreté, n'apparaît pas compatible avec le niveau de développement des pays de l'OECS, en particulier ceux d'entre eux qui appartiennent à la catégorie des pays à «revenu moyen supérieur». De plus, leur structure d'activité économique relativement limitée ne requiert pas une large gamme d'interventions dans le cadre d'une politique de DSP. Cependant, la politique de l'Agence est si générale qu'elle n'apparaît ni contraignante ni utile à l'ACDI pour définir sa programmation DSP dans la région de l'OECS;
RECOMMANDATION: Pour l'ACDI, la démarche appropriée consiste, dans un premier temps, à établir un diagnostic du secteur privé et, par la suite, à élaborer une politique pertinente dans le cadre d'une programmation régionale qui prendra en compte les caractéristiques individuelles de chaque île.

Pour une éventuelle phase III de SPIF

L'évaluation globalement positive des deux premières phases de SPIF incite EEC à recommander à l'ACDI l'implantation d'une troisième phase du projet si l'Agence maintient la compétitivité économique comme l'une des priorités de sa programmation dans la région. Les principales raisons qui soutiennent cette recommandation sont les suivantes:

- en dépit de leur prospérité relative, la faiblesse de leurs marchés financiers locaux et l'aversion au risque des marchés financiers internationaux limitent le développement de ces micro-économies. Le SPIF peut ainsi contribuer au développement du secteur privé à l'aide de petits investissements dans des secteurs ciblés tels l'agriculture, la micro-finance et le tourisme;
- avec SPIF, l'ACDI a identifié un domaine d'intervention largement négligé par les autres donateurs. Cette situation prévalant jusqu'à maintenant, l'ACDI a toujours cette opportunité de répondre à des besoins locaux de manière originale;
- le mécanisme de livraison de SPIF présente plusieurs caractéristiques intéressantes, par exemple une réponse rapide aux demandes locales, l'utilisation intensive de ressources locales au stade de l'investissement, une efficience de coûts révélée par la comparaison des coûts actuels et anticipés des sous-projets, une bonne capacité de fournir les outputs attendus et une gestion efficace des ressources par le CEA.

EEC estime que l'ACDI devrait prendre en compte les considérations suivantes lors du design d'une éventuelle phase III du projet:

- Même si les gouvernements locaux planifient de manière indépendante leur développement économique et social, le SPIF devrait reconnaître les besoins régionaux et introduire des critères d'intégration régionale au stade de l'approbation des projets;
- Lors de la phase II du SPIF, l'ACDI a décidé de réduire le suivi externe du projet en raison des coûts élevés de cette activité. Bien que le contrôle des coûts du suivi externe demeure essentiel, EEC considère que plus de ressources doivent être consacrées à cette activité dans une éventuelle phase III compte tenu de la taille globale du projet (environ 15 millions) et de son mécanisme de gestion;

- EEC considère que le SPIF devrait rester un projet d'infrastructure "pure". Toutefois, comme l'a fait ressortir l'évaluation, la capacité des projets d'infrastructure générateurs de revenus de produire des impacts et des effets par eux-mêmes est limitée. Dans ce contexte, une plus grande coordination au sein de l'Agence elle-même et avec d'autres agences d'aide pourrait permettre l'émergence de complémentarités entre projets (infrastructures, assistance technique et formation par exemple) et de ce fait favoriser la réalisation des résultats escomptés dans le cadre du SPIF;
- En ce qui concerne le mécanisme de livraison d'une éventuelle phase III du SPIF, il devrait retenir l'essentiel des caractéristiques de la phase II. En particulier, le même ensemble de huit pays devrait être éligible à ce projet d'aide aux infrastructures d'une durée de 5 ans. Une agence canadienne d'exécution devrait également être préférée à une agence locale;
- les domaines d'intervention d'une phase III devraient comprendre, comme pour la phase II, le tourisme, l'agriculture, les laboratoires, la micro-finance et les infrastructures à proprement parler. De plus, certains secteurs tels que les services pourraient être ajoutés. L'élargissement des champs d'intervention du SPIF favoriserait ainsi une approche plus intégrée dans le soutien au développement économique et social des pays de l'OECS.